



Direction
Référence : EAU-AUT-24-0478
Dossier suivi par : Unité Autorisations - JWE
Tel.: 24556 - 922 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Fédération Luxembourgeoise des Pêcheurs Sportifs (F.L.P.S.) - c/o Mme Joëlle Braun
Objet	Organisation de concours de pêche sur la partie inférieure du cours d'eau « Sûre »
Commune(s)	Berdorf, Beaufort, Reisdorf, Bettendorf, Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre, Ettelbruck, Mertert, Rosport-Mompach, Echternach

Madame la Bourgmestre,

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Christian Reuter
Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés